

L'organisation de la gouvernance du SDES

Le SDES est constitué de deux organes délibérants (instances) et rythmé par des commissions thématiques. Selon l'instance dans laquelle vous souhaitez vous investir, la fréquence des réunions, les sujets délibérés et les délégations attribuées, vous trouverez le rôle qui correspond aux engagements que vous souhaitez prendre dans la prochaine mandature 2026-2032.

Plusieurs rôles :

Président.e

- Élection en comité syndical,
- Assure l'exécution quotidienne des orientations décidées par les instances.

Vice - président.e

- Élection en comité syndical,
- Délégation pour suivre l'exécution de thématiques attribuées,
- Assistent à l'ensemble des instances,
- Construisent le projet politique avec le président, soumis ensuite au comité syndical.

Membres du bureau

- Élection en comité syndical,
- Compétences opérationnelles avec la validation des programmes de travaux, de certains marchés, etc.
- Assistent aux comités et aux bureaux syndicaux.

Membres du comité

- Élection en collège,
- Décision sur les affaires générales du syndicat et les grandes orientations politiques, échanges sur la stratégie, les besoins des territoires, etc.

Pour participer aux différents organes délibérants :

Comité syndical

50 titulaires
50 suppléants
4 à 5 réunions par an

Bureau syndical

3 à 15 membres
8 à 10 réunions par an

Commissions thématiques

Affaires générales, CAO,
transition énergétique ,...
2 à 4 réunions par an

Lors des instances, les titulaires peuvent donner leur voix délibératives aux suppléants en cas d'empêchement. Chacun a donc un rôle essentiel à jouer pour assurer la représentativité du territoire savoyard, approfondir les débats et consolider la stratégie à suivre.

Pour en savoir plus sur l'organisation des instances et sur les délibérations prises lors de celles-ci, rendez-vous sur notre site internet www.sdes73.com, rubrique "Les élus du SDES".



Être un.e élu.e au SDES qu'est-ce que ça implique ?

Être délégué du SDES, c'est participer à la définition de la politique énergétique de son territoire, favoriser la transition énergétique du département de la Savoie et être acteur de l'amélioration des réseaux de distribution électriques savoyards.

Intéressé.e par les politiques de l'énergie et ses réseaux publics, vous êtes le ou la bienvenue.

S'engager comme délégué du SDES c'est :

Être présent et assidu aux instances

Agir dans l'intérêt général avec impartialité et transparence

Être à l'écoute des besoins du territoire

Représenter le syndicat avec sérieux et engagement

Participer activement aux échanges et prises de décision

S'informer régulièrement sur les projets et les actualités du syndicat

Relayer les informations auprès des collectivités de son territoire

S'impliquer avec curiosité, même sans être expert des sujets

Vous avez besoin de document ? Des questions ?

Retrouvez l'ensemble des documents nécessaires à vos démarches (modèle de délibération d'élection d'un représentant SDES, fiche de renseignement élu) et toutes les informations sur le SDES et sa gouvernance sur notre site internet www.sdes73.com, rubrique "Élection 2026".

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter le service instances du SDES :

Tél : 04 79 26 42 10

Courriel : instances@sdes73.com